



États financiers de

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023
(en dollars canadiens)



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Wallbridge Mining Company Limited.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Wallbridge Mining Company Limited (l'« entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023;
- les états du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation d'indices de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2 d), 2 l) et 10 des états financiers. L'entité détient des actifs de prospection et d'évaluation d'une valeur de 288 314 651 \$. L'entité évalue s'il existe un indice de dépréciation. Les indices de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, ce qui suit :

- La période pendant laquelle l'entité a le droit de prospecter dans la zone spécifique a expiré pendant cette période ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- D'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni programmées;
- La prospection et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et l'entité a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique;
- Des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

Dans les cas où il existe des indices de dépréciation, un test de dépréciation est nécessaire pour déterminer si la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation excède sa valeur recouvrable estimative.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation d'indices de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des actifs de prospection et d'évaluation. L'évaluation des résultats de nos procédures d'audit et l'évaluation de la détermination par l'entité des facteurs, individuellement et collectivement, ayant donné lieu à des indices de dépréciation requièrent une attention significative de l'auditeur.



Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit :

Nous avons évalué l'analyse des facteurs de l'entité figurant dans leur note de synthèse sur les indices de dépréciation en déterminant si les informations quantitatives et qualitatives de l'analyse étaient conformes aux autres éléments probants dans d'autres aspects de l'audit. Cela comprend ce qui suit :

- les informations contenues dans les communiqués de presse et les rapports de gestion de l'entité;
- d'autres éléments probants obtenus dans d'autres aspects de l'audit, y compris les informations sur les ressources minérales, l'évaluation économique préliminaire mise à jour de Fenelon, et les communications internes à la direction et au conseil d'administration.

Nous avons évalué le statut du droit de prospector de l'entité en discutant avec la direction s'il est prévu que certains droits ne seront pas renouvelés et en procédant à l'inspection des registres gouvernementaux.

Nous avons pris en considération les activités réalisées à ce jour dans chacune des zones où l'entité a un droit de prospector en comparant les dépenses réelles aux dépenses prévues au budget.

Nous avons comparé les dépenses réelles de l'entité pour 2024 avec les dépenses prévues au budget pour 2024 en vue d'évaluer la capacité de l'entité à établir un budget avec précision.

Nous avons évalué si d'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans chaque zone d'intérêt sont prévues ou suspendues en examinant les dépenses prévues au budget.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board et pour de tels contrôles internes qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est David Denis Kerrigan Brownridge.

Toronto, Canada
Le 26 mars 2025

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États de la situation financière
(en dollars canadiens)

31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

	Note	2024	2023
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		21 237 100 \$	29 825 251 \$
Montants à recevoir	8	5 338 311	9 171 217
Acomptes et charges payées d'avance		384 380	649 778
Actif compensatoire lié au plan de fermeture de Broken Hammer	13, 15	–	2 477 366
		26 959 791	42 123 612
Trésorerie soumise à des restrictions	15	2 873 600	3 259 845
Participation dans une entreprise associée	9	–	978 506
Actifs de prospection et d'évaluation	10	288 314 651	277 920 517
Immobilisations corporelles	11	5 656 820	6 886 020
		323 804 862 \$	331 168 500 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	12	3 241 607 \$	5 233 793 \$
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives	14	1 654 432	1 557 539
Partie courante de la provision au titre du plan de fermeture	15	50 000	193 472
Partie courante des obligations locatives		12 444	9 142
Plan de fermeture de Broken Hammer aux fins de la sortie	15	–	2 477 366
		4 958 483	9 471 312
Obligations locatives		–	17 205
Provision au titre du plan de fermeture	15	1 361 182	1 415 660
Passif d'impôt différé	16	26 193 000	24 282 000
		32 512 665	35 186 177
Capitaux propres			
Capital social	17	411 355 211	406 572 216
Bons de souscription		129 500	129 500
Surplus d'apport		14 357 371	13 614 746
Déficit		(134 549 885)	(124 263 121)
Cumul des autres éléments du résultat global		–	(71 018)
Total des capitaux propres		291 292 197	295 982 323
Engagements et éventualités	18		
Événements postérieurs à la date de clôture	9, 10 f), 10 h), 10 i), 17 c)		
		323 804 862 \$	331 168 500 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le conseil :

« Janet Wilkinson »

_____, administratrice

« Brian Penny »

_____, administrateur

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États du résultat net et du résultat global
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	Note	2024	2023
Autres charges (produits)			
Perte de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation	10	4 518 688 \$	– \$
Charges générales et administratives		4 549 986	5 306 147
Rémunération fondée sur des actions	17	639 965	911 992
Quote-part du résultat global attribuable à la participation dans une entreprise associée	9	833 346	587 618
Perte de valeur au titre d'une participation dans une entreprise associée	9	502 160	3 549 229
Autres coûts	18 a), c)	351 014	1 276 000
Amortissement des immobilisations corporelles	11	31 802	47 858
Intérêts sur les obligations locatives		1 003	1 656
Autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives	14	(1 827 187)	(1 804 161)
Produits d'intérêts		(1 275 888)	(1 524 904)
(Profit réalisé) perte réalisée sur la sortie de titres négociables		–	(775 862)
Profit latent sur les titres négociables			
Profit sur la sortie d'actifs		(125 143)	(59 852)
Profit sur la dilution d'une participation dans une entreprise associée	9	–	(103 357)
Perte avant impôt sur le résultat		8 199 746	7 412 364
Charge d'impôt différé	16	2 016 000	3 018 000
Perte nette et résultat global de l'exercice		10 215 746 \$	10 430 364 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		1 025 475 079	941 535 423
Perte nette par action		0,01 \$	0,01 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États des variations des capitaux propres
(en dollars canadiens)

31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

	Nombre d'actions	Capital social	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 décembre 2022	882 514 242	390 689 896 \$	129 500	12 317 067	(113 832 757)	(71 018)	289 232 688 \$
Actions accréditatives nationales émises à l'occasion d'un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions	85 776 353	12 471 002	–	–	–	–	12 471 002
Actions accréditatives québécoises émises à l'occasion d'un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions	33 632 666	4 850 009	–	–	–	–	4 850 009
Actions ordinaires émises à l'occasion d'un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions	13 926 277	1 875 296	–	–	–	–	1 875 296
Prime liée aux actions accréditatives à l'occasion d'un placement privé (note 14)	–	(3 361 700)	–	–	–	–	(3 361 700)
Exercice d'options sur actions	400 000	47 713	–	(17 713)	–	–	30 000
Rémunération fondée sur des actions	–	–	–	997 870	–	–	997 870
Unités d'actions différées attribuées	–	–	–	317 522	–	–	317 522
Perte nette	–	–	–	–	(10 430 364)	–	(10 430 364)
Solde au 31 décembre 2023	1 016 249 538	406 572 216 \$	129 500	13 614 746	(124 263 121)	(71 018)	295 982 323 \$
Actions accréditatives nationales émises à l'occasion d'un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions	22 937 500	1 753 353	–	–	–	–	1 753 353
Actions accréditatives québécoises émises à l'occasion d'un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions	48 844 333	4 191 660	–	–	–	–	4 191 660
Actions ordinaires émises à l'occasion d'un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions	8 598 843	595 649	–	–	–	–	595 649
Prime liée aux actions accréditatives sur les placements privés (note 14)	–	(1 924 080)	–	–	–	–	(1 924 080)
Exercice d'unités d'actions différées	2 698 008	166 413	–	(166 413)	–	–	–
Rémunération fondée sur des actions	–	–	–	689 521	–	–	689 521
Unités d'actions différées attribuées	–	–	–	219 517	–	–	219 517
Décomptabilisation du cumul des autres éléments du résultat global	–	–	–	–	(71 018)	71 018	–
Perte nette	–	–	–	–	(10 215 746)	–	(10 215 746)
Solde au 31 décembre 2024	1 099 328 222	411 355 211 \$	129 500	14 357 371	(134 549 885)	–	291 292 197 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

Tableaux des flux de trésorerie
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette et résultat global de l'exercice	(10 215 746) \$	(10 430 364) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Charge d'impôt différé	2 016 000	3 018 000
Amortissement des immobilisations corporelles	31 802	47 858
Profit sur la dilution d'une participation dans une entreprise associée	–	(103 357)
Perte de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation	4 518 688	–
Perte de valeur au titre d'une participation dans une entreprise associée	502 160	3 549 229
Quote-part du résultat global attribuable à la participation dans une entreprises associée	833 346	587 618
Profit réalisé sur la vente de titres négociables	–	(775 862)
Profit sur la sortie d'actifs	(125 143)	(59 852)
Autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives	(1 827 187)	(1 804 161)
Rémunération fondée sur des actions	639 965	911 992
Unités d'actions différées	154 199	235 554
Intérêts sur les obligations locatives	1 003	1 656
Provision au titre des coûts liés au plan de fermeture	–	125 800
Décassements liés au plan de fermeture	(7 649)	(82 007)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montants à recevoir	457 239	307 133
Acomptes et charges payées d'avance	265 398	(202 732)
Créditeurs et charges à payer	(1 795 465)	904 898
	(4 551 390)	(3 768 597)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission de capital social	6 832 909	19 951 725
Frais d'émission d'actions	(397 247)	(1 026 418)
Exercice d'options sur actions	–	30 000
Paiements de loyers	(14 906)	(15 845)
	6 420 756	18 939 462
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépenses liées aux actifs de prospection et d'évaluation	(18 457 326)	(26 993 524)
Crédits d'impôt reçus	8 096 746	17 288 949
Libération de la garantie financière	386 245	–
Placement dans Northx	(357 000)	–
Produit de la vente de titres négociables	–	865 861
Produit de la vente de matériel	148 085	65 000
Acquisition de matériel	(274 267)	(235 721)
	(10 457 517)	(9 009 435)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 588 151)	6 161 430
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	29 825 251	23 663 821
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	21 237 100 \$	29 825 251 \$
Sommaire des transactions hors trésorerie :		
Dépenses de prospection – variation des créditeurs et charges à payer	(87 669) \$	(892 720) \$
Recouvrements au titre de dépenses de prospection inclus dans les montants à recevoir	4 626 748	8 599 094
Dépenses de prospection – amortissement du matériel inscrit à l'actif	1 310 658	1 603 387
Sorties d'immobilisations corporelles prises en compte dans les montants à recevoir	(94 331)	–
Acquisition d'immobilisations corporelles – variation des créditeurs et charges à payer	(43 734)	24 792
Rémunération fondée sur des actions incorporée au coût des actifs de prospection et d'évaluation	49 556	85 879
Actifs de prospection et d'évaluation – actions reçues	–	37 500
Actualisation du plan de fermeture au titre des actifs de prospection et d'évaluation	(190 301)	–
Incidence sur l'impôt différé des frais d'émission d'actions	105 000	271 000
Règlement de créditeurs au moyen d'unités d'actions différées	65 318	81 968

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

1. Nature des activités

Wallbridge Mining Company Limited (« **Wallbridge** » ou la « **société** ») est constituée en vertu des lois de l'Ontario et exerce des activités liées à l'acquisition, à la prospection, à la découverte et à la mise en valeur de métaux, plus particulièrement des projets aurifères. Le siège social de la société est situé au 129 Fielding Road, Lively (Ontario) Canada.

La société détient une propriété minière contigüe d'une superficie totale de 830 km² qui s'étend sur environ 97 kilomètres le long du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété est l'hôte du projet phare Fenelon Gold de la société, qui en est au stade de l'ÉÉP (« **évaluation économique préliminaire** ») et du projet aurifère Martinière, qui en est au stade d'exploration préliminaire.

Bien que la société n'ait aucune source de revenus, la direction estime qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations et financer les dépenses et charges administratives prévues pour au moins les douze prochains mois. La société devra recueillir des fonds dans l'avenir pour financer l'avancement de l'exploration et de la mise en valeur de projets aurifères sur le terrain du corridor aurifère Fenelon Gold et pour s'acquitter de ses dépenses et charges administratives futures. Bien que la société ait réussi à mobiliser des fonds jusqu'à présent, comme en témoigne le produit du financement par capitaux propres obtenu en 2023 et en 2024 (note 17), rien ne garantit qu'un financement adéquat sera disponible dans l'avenir ou disponible à des conditions acceptables pour la société.

2. Méthodes comptables significatives

a) *Mode de présentation*

Les présents états financiers ont été établis par la direction selon les normes IFRS de comptabilité (International Financial Reporting Standards, ou « **IFRS** »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« **IASB** »). Les présents états financiers ont été établis d'après l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur. Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société.

Le 26 mars 2025, le conseil d'administration de la société a approuvé les états financiers aux 31 décembre 2024 et 2023 et pour les exercices clos à ces dates, et en a autorisé la publication.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

b) *Entreprises associées*

Les entreprises associées sont les entités ayant des politiques financières et des politiques d'exploitation sur lesquelles la société est en mesure d'exercer une influence notable, mais non le contrôle. Il est présumé que la société exerce une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une autre entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la société comprend le goodwill et les autres ajustements du prix d'achat relevés lors de l'acquisition en fonction de la juste valeur des actifs acquis, et la participation est présentée déduction faite du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les états financiers englobent la quote-part de la société dans les produits, les charges et les variations des capitaux propres des entreprises associées, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société et d'autres ajustements découlant de l'élimination des transactions intragroupe, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'exercer. Lorsque la quote-part des pertes revenant à la société excède sa participation dans une entreprise associée, la valeur comptable de cette participation (y compris tout placement à long terme) est ramenée à zéro et l'excédent des pertes cesse d'être comptabilisé, sauf si la société a une obligation de verser ou a versé des paiements au nom de l'entreprise détenue. Le jugement doit être exercé pour déterminer la valeur comptable de l'investissement dans des entreprises associées puisque la société exerce une influence notable.

La société applique les indications de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation de sa participation nette dans une entreprise associée. Cette détermination nécessite une part importante de jugement aux fins de l'appréciation de l'existence d'une indication objective et d'événements générateurs de pertes. S'il existe une indication objective de dépréciation de la valeur comptable d'une entreprise associée, cette valeur est ramenée à la valeur recouvrable.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

c) Instruments financiers

i) Classement

La société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. La société détermine le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Le classement des instruments de créance est déterminé par le modèle économique qu'utilise la société pour gérer les actifs financiers et par les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs. La société a détenu par le passé et pourrait détenir dans l'avenir des placements dans des titres négociables qui sont détenus à des fins de transaction sont classés comme étant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans le cas des autres instruments de capitaux propres, la société peut faire le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (un dérivé ou un passif financier détenu à des fins de transaction) ou si la société a choisi de les évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net. Le tableau qui suit présente le classement :

Actifs financiers/passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat net
Trésorerie soumise à des restrictions	Juste valeur par le biais du résultat net
Montants à recevoir	Coût amorti
Titres négociables	Juste valeur par le biais du résultat net
Créditeurs	Coût amorti

ii) Évaluation

Actifs et passifs financiers au coût amorti – Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction, et sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti, diminué des pertes de valeur.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net – Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur, et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net et du résultat global. Les profits latents et les pertes latentes résultant de la variation de la juste valeur sont inscrits à l'état du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

c) *Instruments financiers (suite)*

ii) Évaluation (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – Les instruments de capitaux propres que la société a fait le choix irrévocable de classer comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

iii) Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

La société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, la société évalue la correction de valeur de l'actif financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit sur l'actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale.

d) *Actifs de prospection et d'évaluation*

Ces actifs sont liés aux droits miniers acquis et aux dépenses de prospection et d'évaluation inscrites à l'actif dans le cadre de projets qui en sont au stade de la prospection ou à l'étape précédant la mise en valeur.

Les dépenses de prospection et d'évaluation comprennent les coûts qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'arpentage, aux travaux géologiques, géochimiques et géophysiques, au forage d'exploration, à la mise en valeur des zones de prospection souterraines, à l'entretien des terrains, à l'échantillonnage et à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale. Les charges d'intérêts sur les emprunts contractés pour acquérir des actifs de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif. Ces dépenses sont inscrites à l'actif jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des réserves minérales d'un projet soient démontrées.

La société évalue s'il existe un indice de dépréciation. Les indices de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, ce qui suit :

- i) La période pendant laquelle l'entité a le droit de prospecter dans la zone spécifique a expiré pendant cette période ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- ii) D'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget ni programmées;
- iii) La prospection et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et l'entité a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique;

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

d) Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

- iv) Des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

Dans les cas où il existe des indices de dépréciation, un test de dépréciation est nécessaire pour déterminer si la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation excède sa valeur recouvrable estimative. La valeur recouvrable estimative est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. S'il est déterminé que l'actif de prospection et d'évaluation s'est déprécié, il est ramené à la valeur recouvrable estimative.

De temps à autre, la société conclut des contrats d'amodiation dans le cadre desquels la société (l'« amodiateur ») offre des conventions de participation à d'autres entités (l'« amodiataire ») dans les propriétés qu'elle détient. La société n'enregistre aucune dépense effectuée par l'amodiataire sur son compte. En outre, elle ne comptabilise aucun profit ni aucune perte au titre de la prospection et de l'évaluation en vertu des contrats d'amodiation, mais elle modifie la désignation de tout coût auparavant inscrit à l'actif relativement à la participation intégrale comme se rapportant à la participation partielle conservée, le cas échéant. Toute contrepartie reçue directement de l'amodiataire est portée au crédit des coûts précédemment inscrits à l'actif relativement à la participation intégrale, tout excédent étant comptabilisé par l'amodiateur à titre de profit ou de perte sur la sortie.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon les modes et taux annuels suivants :

Actif	Mode	Taux
Bâtiments et ponts	Amortissement dégressif	5 % - 10 %
Véhicules et équipement	Amortissement dégressif	20 % - 30 %
Améliorations locatives	Amortissement dégressif	20 %

La direction examine les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations corporelles de la société à la clôture de chaque exercice et lorsque des événements et des circonstances indiquent qu'un tel examen devrait être effectué. Les modifications des durées d'utilité estimées, des valeurs résiduelles ou des méthodes d'amortissement résultant de cet examen sont comptabilisées de manière prospective.

À moins que la société ne soit raisonnablement certaine d'obtenir la propriété d'un bien loué à la fin de la durée du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

e) Immobilisations corporelles (suite)

Une fois que la viabilité commerciale et la faisabilité technique d'un bien minier ont été établies et qu'une décision a été prise en ce qui concerne la mise en valeur, les coûts ne sont plus incorporés au coût des actifs de prospection et d'évaluation, l'actif est soumis à un test de dépréciation et les coûts non dépréciés sont transférés depuis les actifs de prospection et d'évaluation vers les immobilisations corporelles. Les coûts associés au développement du projet sont incorporés au coût des immobilisations corporelles. Le produit de la vente, et les coûts connexes, des éléments produits pendant la préparation d'un actif en vue de son utilisation prévue sont comptabilisés en résultat net.

Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si une telle dépréciation existe, une estimation de la valeur recouvrable de l'actif est établie.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou unités génératrices de trésorerie (« UGT »). La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat net et du résultat global si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des dépôts bancaires qui peuvent être réglés sur demande ou dont l'échéance n'est pas ultérieure à 90 jours à compter de la date d'acquisition.

La trésorerie soumise à des restrictions, qui est classée dans les actifs non courants, est constituée de soldes de trésorerie affectés au soutien de lettres de crédit d'une durée de un an, octroyées aux termes de diverses ententes.

g) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur des options sur actions, des unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées octroyées aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition graduelle des droits, le surplus d'apport étant augmenté du même montant. La juste valeur des options sur actions est déterminée à la date d'attribution au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes. Les données d'évaluation comprennent le prix de l'action à la date d'évaluation, le prix d'exercice, la volatilité attendue, la durée de vie moyenne pondérée prévue, les dividendes attendus, le taux de renonciation prévu et le taux d'intérêt sans risque. Dans le cadre de l'acquisition graduelle des droits, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée sur sa période d'acquisition respective.

2. Méthodes comptables significatives (suite)*g) Paiements fondés sur des actions (suite)*

Les unités d'actions restreintes et les unités d'actions différées sont évaluées à la juste valeur des actions à la date d'attribution et sont réglées en actions. Les autres paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur des biens ou services reçus. Dans les cas où des instruments de capitaux propres sont émis et où une partie ou la totalité des biens ou services reçus par la société en échange ne peut être identifiée spécifiquement, ces instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur du paiement fondé sur des actions.

h) Provision pour les coûts liés à la remise en état, à la réhabilitation et aux obligations environnementales

Une obligation juridique ou implicite d'engager des coûts liés à la remise en état, à la réhabilitation et à l'environnement peut survenir lorsque la perturbation de l'environnement est causée par les activités de prospection, de mise en valeur ou de production continue liées à une participation dans un bien minier. Ces coûts découlant de la mise hors service de l'usine et d'autres travaux de préparation du site, actualisés à leur valeur actuelle nette, font l'objet d'une provision et sont inscrits à l'actif au début de chaque projet et inclus dans la valeur comptable de l'actif, dès que l'obligation d'engager ces coûts prend naissance.

Les taux d'actualisation destinés à refléter la valeur temps de l'argent sont spécifiques au passif. Ces coûts sont imputés au résultat net sur la durée de vie économique de l'actif correspondant par la voie d'un amortissement calculé selon la méthode des unités de production. Le passif correspondant est ajusté à chaque période pour tenir compte de la désactualisation et des modifications du taux d'actualisation actuel fondé sur le marché et du montant ou du calendrier des flux de trésorerie sous-jacents nécessaires pour régler l'obligation. La désactualisation est comptabilisée comme une charge financière.

i) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat se compose de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

i) *Impôt sur le résultat (suite)*

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

j) *Résultat par action*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice (la perte) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La société utilise la méthode du rachat d'actions pour calculer le bénéfice dilué par action. Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière que le bénéfice de base par action, mais le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est augmenté afin d'inclure les actions supplémentaires provenant de l'exercice présumé des options sur actions et des bons de souscription.

k) *Actions ordinaires accréditives*

La société finance une partie de ses activités de prospection par l'émission d'actions accréditives. La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des instruments accréditifs qui font en sorte que la déduction fiscale relative aux dépenses admissibles engagées relativement aux ressources est réclamée par les investisseurs plutôt que par la société. Les actions ordinaires accréditives qui sont émises comprennent généralement une prime en raison des avantages fiscaux accordés à l'investisseur. Au moment de l'émission, la société estime la proportion du produit attribuable à la prime et aux actions ordinaires. La prime est estimée comme étant l'excédent du prix de souscription sur le cours de marché des actions et est comptabilisée comme un passif différé. La société comptabilise un montant proportionnel de la prime à l'état du résultat net et du résultat global à titre d'autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives, ainsi qu'une réduction correspondante du passif différé au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la déduction fiscale liée aux actions accréditives sont engagées.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

l) Jugements et estimations comptables importants

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers et les montants présentés des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris des attentes quant aux événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Jugements importants lors de l'application des méthodes comptables

Les aspects à l'égard desquels la direction doit formuler des jugements importants lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la société aux fins de la détermination des valeurs comptables comprennent les suivants, sans toutefois s'y limiter :

Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

La société est tenue d'exercer un certain jugement pour évaluer les indices de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si le droit de prospecter expirera dans un proche avenir ou il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si d'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures des ressources minérales dans des zones spécifiques sont ni prévues au budget ni programmées. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si la prospection et l'évaluation des ressources minérales dans des zones spécifiques n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et si la société cessera de telles activités. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer s'il y a des indications que la valeur comptable d'un bien de prospection et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi du projet ou à la vente.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

l) Jugements et estimations comptables importants (suite)

Principales estimations et hypothèses comptables

Les aspects à l'égard desquels la direction doit formuler des estimations et des hypothèses comptables importantes aux fins de la détermination des valeurs comptables comprennent les suivants, sans toutefois s'y limiter :

Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie futurs utilisées aux fins de l'évaluation de la dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation de la société sont assujetties à des risques et à des incertitudes, en particulier dans des conditions de marché où la volatilité est plus élevée, et peuvent être en partie ou en totalité indépendantes de la volonté de la société. S'il existe un indice de dépréciation ou que la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'un bien de prospection et d'évaluation sont établies, la société procède à une estimation de la valeur recouvrable d'une UGT. La société estime la valeur recouvrable en fonction de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, en employant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie et en tenant compte des hypothèses que formuleraient des intervenants du marché, à moins qu'un prix de marché fondé sur un achat récent ou une vente récente d'une mine ne soit disponible. Les flux de trésorerie concernent des périodes allant jusqu'à la date à laquelle l'exploitation minière devrait cesser, ce qui dépend d'un certain nombre de variables, notamment les réserves et ressources minérales récupérables, les plans d'agrandissement et les prix de vente prévus pour cette production.

Crédits d'impôt du Québec à recevoir :

La société a droit à des crédits d'impôt remboursables et à des crédits d'impôt pour les dépenses de prospection admissibles qui sont engagées au Québec. Pour évaluer la probabilité d'avoir droit à des crédits d'impôt à recevoir, la direction prend des positions fiscales quant aux dépenses de prospection admissibles et à la probabilité que les positions fiscales prises soient maintenues après examen par les autorités fiscales compétentes. Cet examen est appuyé par des faits et des circonstances propres à la position fiscale pertinente qui sont examinés à la lumière de tous les éléments probants disponibles. Lorsque la réglementation fiscale applicable n'est pas claire ou fait l'objet d'interprétations diverses, il est raisonnablement possible que des modifications de ces estimations soient apportées et aient une incidence sur les montants comptabilisés des crédits d'impôt à recevoir. De plus, des modifications futures de la réglementation pourraient faire en sorte que la société soit incapable de tirer parti des crédits d'impôt. La société réévalue les crédits d'impôt à recevoir chaque période de présentation de l'information financière.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

l) Jugements et estimations comptables importants (suite)

Impôt sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé potentiels

Pour évaluer la probabilité de réalisation des actifs d'impôt comptabilisés, la direction établit des estimations relatives aux attentes en ce qui a trait à la réalisation d'un bénéfice imposable futur, aux opportunités de planification fiscale, au calendrier prévu des renversements des différences temporaires existantes et à la probabilité que les positions fiscales prises soient maintenues après examen par les autorités fiscales compétentes. Dans le cadre de ses évaluations, la direction accorde une plus grande pondération aux éléments positifs et négatifs qui peuvent être vérifiés objectivement. Les estimations du bénéfice imposable futur sont fondées sur les prévisions des flux de trésorerie liés à l'exploitation et sur l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque juridiction. La société évalue si elle a la capacité de contrôler les opportunités de planification fiscale pertinentes, de même que si celles-ci sont réalisables et si la direction est en mesure de les mettre en œuvre. L'examen par les autorités fiscales compétentes est appuyé par des faits et des circonstances propres à la position fiscale pertinente qui sont examinés à la lumière de tous les éléments probants disponibles. Lorsque les lois et règlements fiscaux applicables ne sont pas clairs ou font l'objet d'interprétations diverses, il est raisonnablement possible que des modifications de ces estimations soient apportées et aient une incidence significative sur les montants des actifs d'impôt comptabilisés. En outre, des modifications futures des lois fiscales pourraient faire en sorte que la société soit incapable de réaliser les avantages fiscaux découlant des actifs d'impôt différé. La société réévalue les actifs d'impôt non comptabilisés chaque période de présentation de l'information financière.

Rémunération fondée sur des actions et bons de souscription

La direction détermine la juste valeur des paiements fondés sur des actions en recourant à des techniques d'évaluation fondées sur le marché. La juste valeur des attributions d'actions fondées sur le marché et sur la performance est déterminée à la date d'attribution à l'aide de techniques d'évaluation généralement reconnues. Des hypothèses sont formulées et un jugement est exercé afin d'appliquer les techniques d'évaluation. Ces hypothèses et ces jugements comprennent l'estimation de la volatilité future du cours de l'action, le rendement attendu des dividendes, les taux de rotation futurs des employés et les comportements futurs de ceux-ci en ce qui a trait à l'exercice des options sur actions, de même que le rendement futur de la société. Des calculs similaires sont effectués pour évaluer les bons de souscription. Ces jugements et ces hypothèses sont de par leur nature, incertains. Toute modification de ces hypothèses aura une incidence sur l'estimation de la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

2. Méthodes comptables significatives (suite)

l) Jugements et estimations comptables importants (suite)

Provisions

La société peut à l'occasion faire l'objet de réclamations en droit, avec ou sans fondement. Ces réclamations peuvent commencer de manière informelle et aboutir à un règlement commercial ou peuvent évoluer vers un processus de résolution des litiges plus officiel. Les causes d'éventuelles réclamations futures ne peuvent être connues et peuvent découler, entre autres, des activités commerciales, des lois environnementales, de la volatilité du cours des actions ou du non-respect des obligations en matière de communication de l'information. Les frais de défense juridique ainsi que les coûts de règlement peuvent être substantiels, même dans le cas des réclamations non fondées. En raison de l'incertitude inhérente au processus de résolution de litiges et de différends, rien ne garantit que la résolution d'une procédure judiciaire ou d'un différend en particulier n'aura pas une incidence significative sur les flux de trésorerie, les résultats d'exploitation ou la situation financière futurs de la société.

La direction détermine quand la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie future de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation, à condition qu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation puisse être établie. Les provisions pour les réclamations en droit, les plans de fermeture, les contrats déficitaires et les engagements sont comptabilisées selon les meilleures estimations des dépenses qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation de la société. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêts.

Ressources minérales

La société a des ressources minérales indiquées et présumées qui sont déterminées compte tenu d'informations compilées par des personnes qualifiées.

Les changements apportés aux estimations des ressources minérales indiquées et présumées peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation, les immobilisations corporelles, les provisions environnementales, la comptabilisation des montants d'impôts différés ainsi que l'épuisement et les amortissements.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

3. Changements de méthodes comptables, y compris la première application

a) IAS 1, *Présentation des états financiers*

L'IASB a publié une modification de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, en vue de clarifier une des exigences concernant le classement d'un passif à titre de passif non courant, notamment l'exigence selon laquelle une entité doit avoir le droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture. La modification comprend les éléments suivants :

- elle précise que le droit d'une entité de différer le règlement doit exister à la date de clôture;
- elle clarifie que les intentions ou les attentes de la direction quant à la probabilité que l'entité exerce son droit de différer le règlement n'ont pas d'incidence sur le classement;
- elle clarifie la manière dont les conditions de prêt influent sur le classement;
- elle clarifie les exigences liées au classement des passifs qu'une entité règlera ou peut régler en émettant ses propres instruments de capitaux propres.

La modification n'a aucune incidence sur les états financiers de la période considérée.

4. Normes comptables et modifications publiées mais non encore entrées en vigueur ni adoptées

a) IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*

Le 15 août 2023, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, afin de préciser comment apprécier si une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change à utiliser lorsqu'elle ne l'est pas. Les modifications précisent qu'une monnaie est convertible lorsqu'elle peut être convertie par l'intermédiaire de marchés ou de régimes de change qui créent des droits et obligations exécutoires, et ce, sans délai indu à la date d'évaluation et pour la fin précisée. Dans le cas des monnaies non convertibles, l'entité doit estimer le cours de change au comptant comme étant le taux qui aurait été appliqué si une opération de change normale avait eu lieu à la date d'évaluation entre des intervenants du marché dans la conjoncture économique du moment. Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la société.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

4. Normes comptables et modifications publiées mais non encore entrées en vigueur ni adoptées (suite)

b) *IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »), qui remplace l'IAS 1. L'IFRS 18 introduit des catégories et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des dispositions visant à améliorer le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers. La publication de l'IFRS 18 a également donné lieu à la publication de modifications de l'IAS 7 qui exigent que les entités utilisent le sous-total correspondant au résultat d'exploitation comme point de départ de la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et qui suppriment les autres modes de présentation des intérêts et des dividendes versés et reçus. De même, des modifications de l'IAS 33, *Résultat par action*, ont été publiées afin de permettre la présentation d'autres chiffres relatifs au résultat par action au moyen de toute autre composante de l'état du résultat, à condition que le numérateur soit un total ou un sous-total défini en vertu de l'IFRS 18. L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 de façon rétrospective. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.

c) *IFRS 9, Instruments financiers, et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir*

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée apportées à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et à l'IFRS 7. Les modifications comprennent la clarification de la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des passifs financiers, y compris les passifs financiers qui sont réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications instaurent également des obligations d'information supplémentaires visant à accroître la transparence à l'égard des placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG et des instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence des modifications sur ses états financiers.

5. Gestion du capital

La société considère que sa structure de capital est constituée du total des capitaux propres de 291 292 197 \$ au 31 décembre 2024 (295 982 323 \$ en 2023).

L'objectif de la société en matière de gestion du capital est de maintenir des niveaux de financement adéquats pour assurer la poursuite de ses activités de prospection de maintenir les fonctions générales et administratives nécessaires pour assurer la poursuite des activités d'exploitation.

La société investit tout le capital qu'elle n'utilise pas pour financer ses besoins immédiats au chapitre de l'exploitation dans des instruments financiers à court terme, liquides et hautement cotés, tels que la trésorerie et d'autres dépôts garantis à court terme, dont la totalité est maintenue auprès de diverses grandes banques à charte canadienne.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

6. Facteurs de risque financiers

Un résumé de l'exposition de la société aux risques liés aux instruments financiers est présenté ci-dessous :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux montants à recevoir, aux titres négociables et à la trésorerie soumise à des restrictions, et il résulte de la possibilité qu'une partie aux contrats ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société sont détenus auprès de grandes banques à charte canadiennes.

Au 31 décembre 2024, l'exposition de la société au risque de crédit correspondait à la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des montants à recevoir et de la trésorerie soumise à des restrictions. Les montants à recevoir représentent en majeure partie des sommes à recevoir du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec pour la taxe de vente et les crédits d'impôt du Québec, et ils comportent un faible risque de crédit.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Au 31 décembre 2024, la société disposait d'une trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de montants à recevoir de 26 575 411 \$ pour régler ses créditeurs et charges à payer, la partie courante de sa provision au titre du plan de fermeture et la partie courante de ses obligations locatives de 3 304 051 \$.

c) Risque de marché

Risque de taux d'intérêt – Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Au 31 décembre 2024, la société disposait d'un montant de 21 237 100 \$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie. La société investit la trésorerie dans des comptes productifs d'intérêts ou des certificats de placement garantis maintenus auprès de grandes banques à charte canadiennes. Elle évalue périodiquement la qualité de ses placements auprès des banques et est satisfaite de la notation de crédit de celles-ci.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie de la société était principalement détenue dans des comptes productifs d'intérêts ou des certificats de placement garantis. Une variation de 100 points de base du taux d'intérêt au 31 décembre 2024 entraînerait une variation d'environ 212 371 \$ du montant annualisé des intérêts gagnés par la société.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

7. Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont regroupés selon trois niveaux en fonction des données d'entrée importantes utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données d'entrée autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Le niveau auquel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé en fonction du niveau le plus bas des données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir et des créditeurs et charges à payer avoisine la juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Les obligations locatives de la société sont classées au niveau 2. Les justes valeurs des obligations locatives sont calculées au moyen des flux de trésorerie actualisés, en fonction du coût d'emprunt.

8. Montants à recevoir

	2024	2023
Taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec	291 110 \$	617 001 \$
Crédits d'impôt du Québec	4 890 000	8 360 000
Autres débiteurs	157 201	194 216
Montants à recevoir	5 338 311 \$	9 171 217 \$

La société a droit à des crédits d'impôt remboursables et à des crédits d'impôt pour les dépenses de prospection admissibles engagées au Québec. Au 31 décembre 2024, des crédits d'impôt du Québec à recevoir de 4 890 000 \$ se rapportaient à des dépenses engagées au Québec en 2024 (au 31 décembre 2023, 8 360 000 \$ se rapportaient à des dépenses engagées en 2023). En mai 2024, la société a reçu des crédits d'impôt remboursables de 8 116 992 \$ relativement à des dépenses de prospection admissibles de 2023. Sur réception de la cotisation finale des crédits d'impôt pour 2023, la société a remboursé un montant à payer de 20 245 \$ en 2024 relativement aux crédits d'impôt pour 2023, ramenant le montant à recevoir de 263 254 \$ à néant.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

9. Participation dans des entreprises associées

NorthX Nickel Corp. (« NorthX ») (anciennement Archer Exploration Corp.)	Nombre d'actions	Montant
Solde au 1^{er} janvier 2023	18 043 758	5 011 996 \$
Perte de valeur	–	(3 549 229)
Profit sur la dilution de la participation	–	103 357
Quote-part du résultat global	–	(587 618)
Solde au 31 décembre 2023	18 043 758	978 506 \$
Perte de valeur	–	(502 160)
Regroupement d'actions	(15 036 465)	–
Achat d'actions ordinaires	1 487 500	357 000
Quote-part du résultat global	–	(833 346)
Solde au 31 décembre 2024	4 494 793	– \$

La société a reçu son placement initial dans les actions de NorthX aux termes d'une convention de vente de biens d'exploration conclue avec NorthX datée du 18 novembre 2022. Au 31 décembre 2024, Wallbridge détenait une participation de 15,7 % dans NorthX (15,9 % au 31 décembre 2023). Au 31 décembre 2024, le chef de la direction et administrateur de la société était un administrateur de NorthX, conformément aux termes de la convention relative aux droits des investisseurs datée du 18 novembre 2022. Le 10 février 2025, le chef de la direction et administrateur de la société a cessé d'être administrateur de NorthX. La quote-part de la perte de la société attribuable à sa participation dans une entreprise associée est fondée sur les plus récentes informations financières accessibles au public pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024.

La société a comptabilisé une perte de valeur de 502 160 \$ au titre de son placement dans NorthX au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (3 549 229 \$ au 31 décembre 2023), en raison de l'importante baisse soutenue de la juste valeur des cours du marché. La direction a évalué la perte de valeur en fonction du cours du marché par action détenue par la société.

Le 1^{er} mai 2024, NorthX a procédé à un regroupement d'actions à raison de une (1) action ordinaire post-regroupement pour six (6) actions ordinaires préregroupement, ce qui a donné lieu à la détention de 3 007 293 actions ordinaires de NorthX par Wallbridge et représente une participation de 15,8 % dans NorthX.

Le 14 mai 2024, Wallbridge a participé au placement privé de NorthX et a acheté 1 487 500 unités au prix de 0,24 \$ l'unité, soit une action ordinaire de NorthX et un bon de souscription d'actions ordinaires. Les bons de souscription permettent à la société d'acheter une action ordinaire de NorthX au prix de 0,36 \$ en tout temps jusqu'au 14 mai 2027.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, NorthX a émis des actions, ce qui a eu pour effet de diluer la participation de la société dans NorthX, la faisant passer de 19,9 % à 15,9 %. La société a comptabilisé un profit de 103 357 \$ sur la dilution de sa participation dans NorthX au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (néant au 31 décembre 2022).

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

10. Actifs de prospection et d'évaluation

Le tableau qui suit présente le total des dépenses de prospection et d'évaluation :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2024	Dépenses	Recouvrement	Perte de valeur	Solde au 31 décembre 2024
Fenelon a)	198 726 893 \$	5 958 519	(1 443 374)	–	203 242 038 \$
Martinière b)	42 731 961	10 873 531	(2 309 374)	–	51 296 118
Grasset c)	5 752 702	301 848	(80 000)	–	5 974 550
Detour East d)	14 084 547	–	–	–	14 084 547
Hwy 810 e)	4 518 371	317	–	(4 518 688)	–
Casault f)	1 984 564	761 814	(208 000)	–	2 538 378
Harri g)	5 388 566	1 641 159	(586 000)	–	6 443 725
Beshchefer h)	810 572	1 512	–	–	812 084
Propriété N2 i)	2 721 841	–	–	–	2 721 841
Nantel j)	140 316	–	–	–	140 316
Doigt k)	1 060 184	870	–	–	1 061 054
	277 920 517 \$	19 539 570	(4 626 748)	(4 518 688)	288 314 651 \$

	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Dépenses	Sortie/ Recouvrement	Solde au 31 décembre 2023
Fenelon a)	189 932 615 \$	12 916 372	(4 122 094)	198 726 893 \$
Martinière b)	37 192 476	8 346 485	(2 807 000)	42 731 961
Grasset c)	1 680 095	4 934 607	(862 000)	5 752 702
Detour East d)	14 084 547	–	–	14 084 547
Hwy 810 e)	4 429 159	89 212	–	4 518 371
Casault f)	1 606 528	1 186 036	(808 000)	1 984 564
Harri g)	5 084 733	303 833	–	5 388 566
Beschefer h)	846 560	1 512	(37 500)	810 572
Propriété N2 i)	2 715 790	6 051	–	2 721 841
Nantel j)	140 316	–	–	140 316
Doigt k)	1 054 222	5 962	–	1 060 184
	258 767 041 \$	27 790 070	(8 636 594)	277 920 517 \$

Les dépenses de 2024 comprennent les salaires et avantages totalisant 2 701 150 \$ (4 496 280 \$ en 2023).

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

10. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

a) Fenelon (Québec)

Le projet Fenelon est situé dans la région administrative Nord-du-Québec, à environ 75 km à l'ouest-nord-ouest de la ville de Matagami, dans la province de Québec, au Canada, et fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. Wallbridge détient une participation indivise exclusive dans Fenelon, qui est assujettie à trois redevances distinctes équivalant à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 4 % sur la production future, le cas échéant, provenant de 19 claims et d'un bien loué et assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 0 % à 1 % sur la production future, le cas échéant, provenant des autres claims. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

Les dépenses de 5 958 519 \$ pour 2024 comprennent des coûts de prospection de 5 708 620 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 417 965 \$ et une charge liée aux options sur actions de 22 235 \$, facteurs contrebalancés par une variation de 190 301 \$ de l'estimation relative au passif lié au plan de fermeture de Fenelon. Le recouvrement de 1 443 374 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec de 1 575 000 \$ liés aux dépenses de 2024 et des ajustements d'impôt de 131 626 \$ relatifs aux coûts de prospection engagés en 2023.

Les dépenses de 12 916 372 \$ pour 2023 comprennent des coûts de prospection de 12 206 728 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 685 147 \$ et une charge liée aux options sur actions de 24 497 \$. Le recouvrement de 4 122 094 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec de 3 883 000 \$ liés aux dépenses de 2023 et des ajustements d'impôt de 239 094 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 relatifs aux coûts de prospection engagés en 2022.

À la suite d'un placement privé réalisé le 2 décembre 2019, la société a convenu de ne pas vendre ni accorder de droits à des redevances supplémentaires ni de participations additionnelles visant la propriété Fenelon ou tout claim ou propriété adjacent à la propriété Fenelon tant et aussi longtemps que Mines Agnico Eagle Limitée (« **Agnico** ») détiendra des actions représentant au moins 7,5 % des actions émises et en circulation de la société.

b) Martinière (Québec)

Le projet Martinière est situé à environ 30 km à l'ouest de Fenelon et fait partie du portefeuille de propriétés sur le corridor aurifère Detour-Fenelon. La société détient une participation de 100 % dans la propriété Martinière. La majeure partie de la propriété Martinière est assujettie à une redevance de 2 % calculée à la sortie de la fonderie qui sera payable lorsque la production commerciale commencera.

Les dépenses de 10 873 531 \$ pour 2024 comprennent des coûts de prospection de 10 092 931 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 754 194 \$ et une charge liée aux options sur actions de 26 406 \$. Le recouvrement de 2 309 374 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec de 2 244 000 \$ relatifs aux dépenses engagées en 2024 et des ajustements d'impôt de 131 626 \$ relatifs aux coûts de prospection engagés en 2023.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

10. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

b) Martinière (Québec) (suite)

Les dépenses de 8 346 485 \$ pour 2023 comprennent des coûts de prospection de 7 717 105 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 584 492 \$ et une charge liée aux options sur actions de 44 888 \$. Le recouvrement de 2 807 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2023.

c) Grasset (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété aurifère Grasset. La propriété aurifère Grasset est située immédiatement à l'est de la propriété Fenelon et lui est adjacente et fait partie des terrains du corridor aurifère Detour-Fenelon. Il n'y a pas de redevances sous-jacentes à la propriété aurifère Grasset.

Les dépenses de 301 848 \$ pour 2024 comprennent des coûts de prospection de 284 384 \$ et un amortissement de 18 534 \$, contrebalancés par une reprise des charges au titre des options sur actions de 1 070 \$. Le recouvrement de 80 000 \$ pour 2024 provient des crédits d'impôt remboursables du Québec relatifs aux dépenses de 2024.

Les dépenses de 4 934 607 \$ pour 2023 comprennent des coûts de prospection de 4 584 365 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 333 748 \$ et une charge liée aux options sur actions de 16 494 \$. Le recouvrement de 862 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec relatifs aux dépenses de 2023.

Le 18 novembre 2022, NorthX a acquis la partie non aurifère des claims de la propriété Grasset (le « **projet Grasset** »). La société a une redevance calculée à la sortie de la fonderie équivalant à 2 %, moins le montant des redevances préexistantes sur les parties grevées du projet Grasset acquises par NorthX. Dans certains cas, Wallbridge se verra accorder un droit de premier refus visant l'acquisition de nouvelles redevances vendues par NorthX à l'égard des claims du projet Grasset.

Le 18 novembre 2022, la société et NorthX ont également conclu un accord de coopération visant la prospection du projet Grasset dans le cadre de la clôture (l'« **accord de prospection** »). L'accord de prospection s'applique au projet Grasset, sans toutefois exclure les parties comprenant la ressource minérale située sur cette propriété (le « **secteur de coopération aurifère** »). Conformément à l'accord de prospection, Wallbridge se verra accorder le droit de prospection de l'or du secteur de coopération aurifère dans certains cas. Si les résultats des travaux de prospection de Wallbridge ou de NorthX dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation aurifère primaire, les parties formeront une coentreprise dans laquelle NorthX détiendra une participation de 30 % tandis que Wallbridge en possèdera 70 %. Si par contre, les résultats des travaux de prospection de Wallbridge dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation primaire autre qu'aurifère, les parties formeront une coentreprise dans laquelle NorthX détiendra une participation de 70 % tandis que Wallbridge en possèdera 30 %. L'objectif d'une telle coentreprise sera d'assurer la prospection, la mise en valeur et l'exploitation d'une telle ressource minérale. L'accord de prospection est d'une durée de cinq ans et est assujettie à une résiliation anticipée dans certains cas.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

10. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

d) Detour East (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la majorité des claims de la propriété Detour East, et fait partie intégrante des terrains du corridor aurifère Detour-Fenelon. La totalité de la propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 % payable à un ancien propriétaire, qui peut être rachetée en tout temps pour 1 000 000 \$ pour la première tranche de 50 % du droit à la redevance calculée à la sortie de la fonderie et 2 000 000 \$ pour le reste.

Le 23 novembre 2020, la société a conclu une convention d'option (la « **convention d'option de Detour** ») avec Agnico. Selon les modalités de la convention d'option de Detour, la société a accordé à Agnico l'option d'acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans Detour East en finançant des dépenses de 7 500 000 \$ sur cinq ans, moyennant un engagement obligatoire de 2 000 000 \$ pour les deux premières années (500 000 \$ avant le premier anniversaire et 1 500 000 \$ avant le deuxième anniversaire de la conclusion de la convention). Agnico respectait l'engagement obligatoire des premier et deuxième anniversaires de 2 000 000 \$ et les dépenses excédentaires seront reportées et imputées à l'engagement obligatoire final, conformément à la convention d'option de 5 500 000 \$ au plus tard le 23 novembre 2025. Au 31 décembre 2024, Agnico avait investi environ 5 500 000 \$ aux fins de l'exploration de la propriété, une portion restante d'environ 2 000 000 \$ devant être engagée aux fins de l'acquisition d'une participation initiale de 50 % dans la propriété.

Durant la période visée par l'option, Agnico aura le droit d'agir comme exploitant de Detour East. Lorsque les conditions de l'option de Detour East seront remplies, la société et Agnico auront formé une coentreprise à l'égard de Detour East, Agnico agissant comme exploitant. Lorsque la coentreprise sera établie, Agnico aura le droit d'acquérir une participation supplémentaire de 25 % dans Detour East moyennant des dépenses supplémentaires de 27 500 000 \$ au cours des cinq premières années suivant l'établissement de la coentreprise. Lorsque Agnico aura engagé des dépenses supplémentaires de 27 500 000 \$, Agnico aura acquis une participation indivise de 75 % dans Detour East. Après que Agnico aura acquis une participation indivise de 75 %, les fonds additionnels requis seront fournis par les coentrepreneurs en proportion de leur participation dans la coentreprise. Si la société ou Agnico décide de ne pas financer un programme, sa participation dans la coentreprise sera diluée au prorata. Si la société ou Agnico s'engage à financer un programme, mais ne fournit pas sa quote-part du financement, sa participation dans la coentreprise sera diluée à raison de trois fois le taux proportionnel.

e) Hwy 810 (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Hwy 810, qui est située à proximité de la mine d'or en production Casa Berardi, environ 70 km au sud du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété n'est assujettie à aucune redevance ni autre charge.

En 2024, la société avait comptabilisé une perte de valeur de 4 518 688 \$ au titre de cette propriété, ramenant la valeur comptable à néant pour refléter la valeur recouvrable estimative par suite de la décision de la direction de ne pas engager d'autres dépenses à l'égard de cette propriété et de ne pas renouveler les droits de prospection qui expireront en 2025.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

10. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

f) Casault (Québec)

Le 16 juin 2020, la société a conclu une convention d'option (la « **convention Casault** ») avec Exploration Midland inc. (« **Midland** ») ainsi que des modifications ultérieures, visant l'acquisition d'une participation pouvant atteindre 65 % dans la propriété aurifère Casault. Casault est adjacente aux propriétés aurifères Martinière et Detour East de Wallbridge et fait partie intégrante des terrains du corridor aurifère Detour-Fenelon. La société peut acquérir une participation indivise initiale de 50 % dans la propriété aurifère Casault (période visée par la première option) en engageant des dépenses de 5 000 000 \$ d'ici le 30 juin 2025 et en versant des paiements en trésorerie de 600 000 \$ d'ici le 30 juin 2024. Le 6 février 2025, la société et Midland ont modifié la convention d'option afin de proroger l'exigence de dépenses du 30 juin 2025 de 5 000 000 \$ au plus tard au 31 décembre 2026.

La société a engagé des dépenses de prospection de 761 814 \$ en 2024 (1 186 036 \$ en 2023) et des recouvrements provenant des crédits d'impôt remboursables du Québec de 208 000 \$ en 2024 liés aux dépenses de 2024 (808 000 \$ en 2023).

Au 31 décembre 2024, la société avait engagé une tranche de 3 755 091 \$ des dépenses de 5 000 000 \$ à engager pour acquérir la participation indivise initiale de 50 % d'ici le 30 juin 2025, qui comprennent des frais d'administration de 5 %. La société a effectué des paiements en trésorerie totalisant 600 000 \$ au plus tard le 30 juin 2024, conformément à la convention d'option. La société doit engager des dépenses résiduelles de 1 244 909 \$ pour acquérir la participation indivise initiale de 50 % en vertu de la convention Casault.

Si ses dépenses sont inférieures au montant requis au cours d'une période donnée, la société peut choisir de verser à Midland un paiement en trésorerie d'un montant égal au manque à gagner aux fins du respect intégral de l'engagement en dépenses pour cette période.

Lors de l'obtention d'une participation de 50 % dans Casault à la clôture de la période visée par la première option, la société pourra porter à 65 % sa participation en engageant des dépenses supplémentaires de 6 millions de dollars sur une période de deux ans à compter de la date d'exercice de cette option.

Si la société choisit de ne pas augmenter sa participation indivise aux termes de la deuxième option, les parties formeront alors une coentreprise aux fins de la gestion de la propriété aurifère Casault. La société demeurera l'exploitant de la coentreprise tant qu'elle détiendra une participation d'au moins 50 % dans la coentreprise ou qu'elle n'aura pas choisi de cesser d'agir à ce titre.

La propriété Casault est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1 %. Le détenteur des claims miniers a le droit de racheter la moitié de la redevance pour 1 000 000 \$ ou la totalité de la redevance pour 2 000 000 \$.

Le recouvrement de 208 000 \$ en 2024 découle des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de prospection engagées en 2024. Le recouvrement de 808 000 \$ en 2023 découle des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de prospection de 2023.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

10. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

g) Harri (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Harri, qui fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété Harri est grevée de redevances calculées à la sortie de la fonderie de 1 % à 2 %.

Les dépenses de 1 641 159 \$ pour 2024 comprennent des coûts de prospection de 1 519 209 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 119 965 \$ et une charge liée aux options sur actions de 1 985 \$. Le recouvrement de 586 000 \$ en 2024 provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2024. Les dépenses de 303 833 \$ pour 2023 sont des coûts de prospection.

h) Beschefer (Québec)

Beschefer est une propriété aurifère au stade de la prospection située à environ 30 km au sud-ouest de Fenelon. La propriété de Beschefer est assujettie à une redevance de 1 % et de 2 % calculée à la sortie de la fonderie sur la production commerciale future, le cas échéant.

Le 26 février 2021, la société a conclu une convention d'option avec Abitibi Metals (auparavant Goldseek Resources Inc.) permettant à cette dernière d'acquérir une participation de 100 % dans la propriété Beschefer. Abitibi Metals peut exercer son option en engageant des dépenses totales et en émettant des actions dans Abitibi Metals sur une période de quatre ans, comme suit :

	Dépenses	Actions ordinaires devant être émises
À la signature de la convention - achevé	– \$	750 000
Au plus tard le 26 février 2022 - achevé	500 000	750 000
Au plus tard le 26 février 2023 - achevé	750 000	750 000
Au plus tard le 26 février 2025	1 750 000	2 033 672
	3 000 000 \$	4 283 672

Les 2 250 000 actions ordinaires d'Abitibi Metals reçues au 26 février 2023 aux termes de la convention d'option avaient une juste valeur de 303 750 \$ au moment de leur réception. Conformément à la méthode comptable de la société, le montant lié aux actions a diminué la valeur comptable des dépenses de prospection et d'évaluation connexes. La société ne comptabilise pas les dépenses engagées par Abitibi Metals.

Après le 31 décembre 2024, Abitibi Metals a choisi d'exercer l'option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans Beschefer en s'acquittant des obligations aux termes de la convention d'option. Le 25 février 2025, la société a reçu 2 033 672 actions ordinaires d'Abitibi Metals d'une juste valeur de 447 408 \$. Ainsi, la société a cédé Beschefer et a ramené sa valeur comptable à néant, comptabilisant une perte sur sortie de 344 339 \$ à cette date.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

10. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

i) Propriété N2 (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété N2, qui est située à environ 25 kilomètres au sud de Matagami au Québec. La propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1 % à 5 % en faveur des anciens propriétaires qui sera payable lorsque la production commerciale commencera. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

Le 15 janvier 2025, la société a conclu une convention d'option avec Formation Metals Inc. (« **Formation** ») lui attribuant une option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété N2 de la société. Formation peut acquérir une participation de 100 % dans la propriété N2 au moyen de versements totalisant 550 000 \$ en trésorerie, de l'émission d'un total de 4 000 000 d'actions ordinaires du capital de Formation à la société et de dépenses liées aux travaux de 5 000 000 \$ sur une période de six ans, comme suit :

	Actions	Trésorerie	Dépenses
À la signature de l'entente	1 000 000	50 000 \$	– \$
1 ^{er} anniversaire	1 000 000	50 000	400 000
2 ^e anniversaire	1 000 000	50 000	600 000
3 ^e anniversaire	–	100 000	1 200 000
4 ^e anniversaire	–	100 000	–
5 ^e anniversaire	–	100 000	–
6 ^e anniversaire	1 000 000	100 000	2 800 000
	4 000 000	550 000 \$	5 000 000 \$

j) Nantel (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Nantel, qui fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété n'est assujettie à aucune redevance ni autre charge.

k) Doigt (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Doigt, qui fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété n'est assujettie à aucune redevance ni autre charge.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

11. Immobilisations corporelles

Coût :

	Bâtiments, améliorations locatives et ponts	Véhicules, bâtiments du site et matériel	Bâtiments au titre de droits d'utilisation	Véhicules et matériel au titre de droits d'utilisation	Total
Solde au 31 décembre 2022	717 668 \$	12 517 182 \$	103 086 \$	43 741 \$	13 381 677 \$
Entrées	–	260 513	–	–	260 513
Reclassement des actifs au titre de droits d'utilisation acquis	–	43 741	–	(43 741)	–
Sorties	–	(8 180)	(61 875)	–	(70 055)
Solde au 31 décembre 2023	717 668 \$	12 813 256 \$	41 211 \$	– \$	13 572 135 \$
Entrées	–	230 533	–	–	230 533
Sorties	–	(333 884)	–	–	(333 884)
Solde au 31 décembre 2024	717 668 \$	12 709 905 \$	41 211 \$	– \$	13 468 784 \$

Cumul des amortissements :

	Bâtiments, améliorations locatives et ponts	Véhicules, bâtiments du site et matériel	Bâtiments au titre de droits d'utilisation	Véhicules et matériel au titre de droits d'utilisation	Total
Solde au 31 décembre 2022	243 992 \$	4 757 719 \$	65 310 \$	32 756 \$	5 099 777 \$
Amortissement	42 275	1 594 615	13 737	618	1 651 245
Reclassement des actifs au titre de droits d'utilisation acquis	–	33 374	–	(33 374)	–
Sorties	–	(3 032)	(61 875)	–	(64 907)
Solde au 31 décembre 2023	286 267 \$	6 382 676 \$	17 172 \$	– \$	6 686 115 \$
Amortissement	38 302	1 290 421	13 737	–	1 342 460
Sorties	–	(216 611)	–	–	(216 611)
Solde au 31 décembre 2024	324 569 \$	7 456 486 \$	30 909 \$	– \$	7 811 964 \$

Valeurs comptables :

	Bâtiments, améliorations locatives et ponts	Véhicules, bâtiments du site et matériel	Bâtiments au titre de droits d'utilisation	Véhicules et matériel au titre de droits d'utilisation	Total
Au 31 décembre 2023	431 401 \$	6 430 580 \$	24 039 \$	– \$	6 886 020 \$
Au 31 décembre 2024	393 099 \$	5 253 419 \$	10 302 \$	– \$	5 656 820 \$

La société a inscrit à l'actif un amortissement de 1 310 658 \$ au titre des actifs de prospection et d'évaluation en 2024 (1 603 387 \$ en 2023).

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | **WM**

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

12. Crédoeurs et charges à payer

	2024	2023
Créditeurs	1 774 336 \$	2 008 159 \$
Charges à payer	1 046 581	2 069 720
Passif au titre des salaires	420 690	1 155 914
	<u>3 241 607 \$</u>	<u>5 233 793 \$</u>

Au 31 décembre 2024, les crédoeurs et charges à payer comprenaient des montants de 1 951 028 \$ (2 038 697 \$ au 31 décembre 2023) liés aux actifs de prospection.

13. Transactions entre parties liées

a) La société avait conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

	2024	2023
Gemibra Media i) Services liés aux médias sociaux, au site Web et à la production vidéo	– \$	42 300 \$
NorthX ii) Autres produits liés aux ententes d'affectation et de sous-location, aux recouvrements liés à l'occupation des camps et autres	(97 850)	(987 626)

- i) Un dirigeant de Gemibra Media est un membre de la famille proche de Marz Kord, ancien président et chef de la direction, et ancien administrateur de la société. En 2023, la société a conclu deux ententes visant à fournir des services de médias sociaux, de site Web et de production vidéo pour un total de 4 700 \$ par mois, pour une durée de 12 mois. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées. Le 10 octobre 2023, Marz Kord a quitté ses fonctions de président et chef de la direction et d'administrateur de la société, et Gemibra Media a cessé d'être une partie liée de la société.
- ii) Avec prise d'effet le 18 novembre 2022, la société a conclu une entente de sous-location avec NorthX visant une partie des installations de Wallbridge jusqu'au 31 août 2023 ainsi qu'une entente d'affectation visant à mettre le personnel de la société à la disposition de NorthX pour travailler sur les propriétés d'actifs de nickel, au besoin. En décembre 2023, la société a conclu une deuxième entente d'affectation qui a été prorogée au 20 décembre 2024. La société facture également à NorthX l'utilisation des installations d'hébergement de Wallbridge situées sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon dans la région du nord de l'Abitibi, au Québec. Au 31 décembre 2024, la société avait un montant à recevoir de 1 500 \$ de NorthX (23 807 \$ au 31 décembre 2023). Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

13. Transactions entre parties liées (suite)

- a) La société avait conclu les transactions suivantes avec des parties liées (suite) :

La société a décomptabilisé l'actif compensatoire et le passif de 2 477 366 \$ liés au plan de fermeture du projet Broken Hammer en 2024, au moment du transfert du plan de fermeture connexe à Northx (note 15), conformément à l'approbation du ministère des Mines.

Wallbridge et NorthX sont parties à une convention relative aux droits des investisseurs et à un accord de prospection.

- b) Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau qui suit présente la rémunération des administrateurs, du chef de la direction et du chef des finances de Wallbridge :

	2024	2023
Salaires, avantages sociaux et coûts liés au règlement des prestations de retraite ¹⁾	964 907 \$	1 851 964 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	475 492	811 777
	1 440 399 \$	2 663 741 \$

¹⁾ Les salaires et avantages sociaux et les jetons de présence sont inclus dans les charges générales et administratives à l'état du résultat net et du résultat global. Les salaires et les avantages sociaux pour 2023 comprennent un montant de 600 000 \$ se rapportant aux coûts estimatifs liés au règlement des prestations de retraite et au montant estimatif des primes en espèces en fonction du rendement de 100 000 \$ pour 2023 payables à l'ancien chef de la direction. Les jetons de présence comprennent des unités d'actions différées (« UAD ») totalisant 210 980 \$ attribuées, au lieu d'un paiement en trésorerie, au titre des honoraires pour 2024 (300 872 \$ en 2023).

²⁾ La rémunération fondée sur des actions est inscrite dans les charges générales et administratives à l'état du résultat net et du résultat global et se compose d'options sur actions.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

14. Passif au titre de la prime liée aux actions accréditatives et engagement au titre des dépenses admissibles relatives aux actions accréditatives

Solde au 1 ^{er} janvier 2023	– \$
Prime comptabilisée dans le produit des actions accréditatives – février 2023	1 269 000
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditatives sont engagées	(1 269 000)
Prime comptabilisée dans le produit des actions accréditatives – octobre 2023	2 092 700
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditatives sont engagées	(535 161)
Solde au 31 décembre 2023	1 557 539 \$
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditatives sont engagées	(1 557 539)
Prime comptabilisée dans le produit des actions accréditatives – novembre 2024	1 924 080
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditatives sont engagées	(269 648)
Solde au 31 décembre 2024	1 654 432 \$

La société s'est engagée à engager des frais d'exploration au Canada (« **FEC** ») admissibles de 9 437 910 \$ d'ici le 31 décembre 2024. Elle y a renoncé en date du 31 décembre 2023 dans le cadre du financement par actions accréditatives réalisé en octobre 2023. La société a comptabilisé des primes liées aux actions accréditatives de 2 092 700 \$ dans le cadre du financement réalisé en octobre 2023. La société a dépensé 2 675 805 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de 6 762 105 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 relativement à cet engagement.

La société s'est engagée à engager des FEC admissibles de 6 230 990 \$ d'ici le 31 décembre 2025. Elle y a renoncé en date du 31 décembre 2024 dans le cadre du financement par actions accréditatives réalisé en novembre 2024. La société a comptabilisé des primes liées aux actions accréditatives de 1 924 080 \$ dans le cadre du financement réalisé en novembre 2024. La société a dépensé 1 078 590 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 relativement à cet engagement.

La société estime la proportion du produit attribuable à la prime liée aux actions accréditatives comme étant l'excédent du prix de souscription sur la valeur de marché des actions et comptabilise cette valeur comme un passif au titre de la prime liée aux actions accréditatives au moment de l'émission des actions.

À mesure que les dépenses admissibles sont engagées, la société comptabilise une réduction proportionnelle du passif au titre de la prime liée aux actions accréditatives à titre d'autres produits dans les états du résultat net et du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, une réduction de 1 827 187 \$ (1 804 161 \$ en 2023) du passif au titre de la prime liée aux actions accréditatives a été comptabilisée dans les autres produits.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

15. Provision au titre du plan de fermeture

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Plan de fermeture du projet Broken Hammer	– \$	2 477 366 \$
Propriété Fenelon	1 025 359	1 215 660
Propriété Martinière	385 823	393 472
Provision au titre du plan de fermeture	1 411 182 \$	4 086 498 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement de la provision comptabilisée au titre du plan de fermeture :

	2024	2023
Provision au titre du plan de fermeture à l'ouverture de l'exercice	4 086 498 \$	4 032 330 \$
Changement d'estimation – projet Broken Hammer	–	643 805
Changement d'estimation – Propriété Fenelon	(190 301)	125 800
Réduction au titre du plan de fermeture du projet Broken Hammer aux fins de la sortie	–	(633 430)
Sortie du plan de fermeture du projet Broken Hammer	(2 477 366)	–
Dépenses de remise en état – Propriété Martinière	(7 649)	(82 007)
Provision au titre des plans de fermeture à la clôture de l'exercice	1 411 182 \$	4 086 498 \$
Plan de fermeture de Broken Hammer aux fins de la sortie	–	(2 477 366)
Portion courante de la provision au titre des plans de fermeture	(50 000)	(193 472)
Provision au titre du plan de fermeture, à long terme	1 361 182 \$	1 415 660 \$

Les estimations initiales de la société sont fondées sur des études indépendantes ou des ententes conclues avec l'organisme gouvernemental respectif à l'égard de chaque projet en utilisant les normes et techniques de remise en état actuelles. Les modifications ultérieures des provisions au titre des plans de fermeture sont fondées sur les meilleures estimations de la direction.

Le passif lié au plan de fermeture du Projet Broken Hammer a été pris en compte dans la convention de vente datée du 18 novembre 2022 aux termes de laquelle NorthX a acquis les droits et obligations liés aux actifs de nickel de Wallbridge. Le transfert du plan de fermeture du projet Broken Hammer à NorthX par l'entremise du ministère des Mines a été approuvé le 28 février 2024. Par conséquent, la société a décomptabilisé le plan de fermeture du projet Broken Hammer ainsi que l'actif compensatoire connexe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

15. Provision au titre du plan de fermeture (suite)

Le solde actuel de 50 000 \$ des coûts liés à la réhabilitation de Martinière devrait être engagé au cours des douze prochains mois.

Le solde à long terme de 1 025 359 \$ au titre de Fenelon devrait être engagé dans les trois ans suivant la cessation des activités. Le calendrier des activités du plan de fermeture est incertain et pourrait commencer bien plus tard, Fenelon étant au stade de l'exploration et de l'évaluation. La direction a donc estimé la valeur comptable de l'obligation sur la base de scénarios probabilistes, en appliquant une fourchette de taux d'actualisation allant de 2,87 % à 3,07 % et une estimation du calendrier des sorties de trésorerie attendues allant de 2027 à 2054. Le montant non actualisé des flux de trésorerie estimatifs liés au plan de fermeture de Fenelon était estimé à 1 215 660 \$ au 31 décembre 2024. Le passif lié au plan de fermeture de Fenelon Gold est fondé sur le plan de fermeture actuel, lequel pourrait devoir être modifié en fonction des activités futures menées sur la propriété.

Le 12 août 2021, le plan de fermeture révisé de la société visant Fenelon a été approuvé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « MERN »). Le plan de fermeture révisé tient compte d'ajouts au titre de perturbations futures qui n'étaient pas encore survenues au 31 décembre 2024. Avec l'approbation de son plan de fermeture en 2021, la société a augmenté la garantie financière donnée au MERN, de sorte qu'elle passe de 1 089 960 \$ à 2 908 600 \$.

Au 31 décembre 2024, la société avait des lettres de crédit renouvelables de un an, garanties par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de 2 873 600 \$ à l'appui du plan de fermeture de Fenelon (3 259 845 \$ au 31 décembre 2023, ce qui comprenait le plan de fermeture du projet Broken Hammer). La lettre de crédit de 361 245 \$ au titre du plan de fermeture du projet Broken Hammer a été restituée à la société par le ministère des Mines le 8 mars 2024.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

16. Impôt

a) Charge d'impôt

L'impôt sur le résultat diffère du montant qui serait calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi combiné fédéral-provincial de 26,5 % (26,5 % en 2023). Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le taux d'impôt prévu par la loi et le taux d'impôt effectif :

	2024	2023
Perte avant impôt sur le résultat	(8 199 746) \$	(7 412 364) \$
Recouvrement d'impôt attendu au taux prévu par la loi	(2 173 000)	(1 964 000)
Augmentation (diminution) de la provision attribuable à ce qui suit :		
Renonciation aux déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection	3 332 000	4 802 000
Dépréciation non déductible liée aux actifs de prospection et d'évaluation	1 169 000	–
Autres écarts permanents	352 000	760 000
Ajustement des exercices antérieurs	17 000	170 000
Bénéfice non imposable sur les actions accréditives	(484 000)	(478 000)
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	(50 000)	6 000
Déductibilité future de l'impôt minier différé et minimal	(386 000)	(529 000)
Attributs utilisés pour réclamer un crédit d'impôt	239 000	251 000
Charge d'impôt différé	2 016 000 \$	3 018 000 \$

b) Le tableau qui suit présente les composantes des actifs et passifs d'impôt différé :

	2024	2023
Actifs de prospection et d'évaluation	(49 811 000) \$	(45 414 000) \$
Immobilisations corporelles	354 000	135 000
Pertes autres qu'en capital	17 084 000	15 082 000
Frais de financement différés et autres coûts	417 000	715 000
Impôt minier différé et minimal	5 692 000	5 306 000
Participation dans des entreprises associées	71 000	(106 000)
Passif d'impôt différé	(26 193 000) \$	(24 282 000) \$

La société dispose de pertes autres qu'en capital d'environ 92 836 000 \$ qui expireront entre 2027 et 2044 si elles ne sont pas utilisées.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

16. Impôt (suite)

c) Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des différences temporaires déductibles indiquées ci-dessous puisqu'il est peu probable qu'il existe un bénéfice imposable futur à l'égard duquel la société pourra imputer ces avantages fiscaux :

	2024	2023
Provision au titre du plan de fermeture	1 025 359 \$	1 215 660 \$

17. Capitaux propres

a) Transactions portant sur le capital social

	Nombre d'actions	Capital social
Solde au 1^{er} janvier 2023	882 514 242	390 689 896 \$
Placement privé de février, actions accréditatives nationales i)	37 956 353	7 021 925
Placement privé de février, actions accréditatives québécoises ii)	8 000 000	1 600 000
Placement privé de mars, actions ordinaires iii)	6 000 000	1 020 000
Placement privé d'octobre, actions accréditatives nationales iv)	47 820 000	5 977 500
Placement privé d'octobre, actions accréditatives québécoises v)	25 632 666	3 460 410
Placement privé de novembre, actions ordinaires vi)	7 926 277	871 890
Frais d'émission attribuables aux actions i), ii), iii), iv), v), vi)	–	(755 418)
Prime liée aux actions accréditatives i), ii), iv) v)	–	(3 361 700)
Actions émises à l'exercice d'options sur actions vii)	400 000	47 713
Solde au 31 décembre 2023	1 016 249 538	406 572 216 \$
Placement privé, actions accréditatives nationales viii)	22 937 500	1 835 000
Placement privé, actions accréditatives québécoises ix)	48 844 333	4 395 990
Placement privé, actions ordinaires x)	8 598 843	601 919
Frais d'émission attribuables aux actions viii), ix), x)	–	(292 247)
Prime liée aux actions accréditatives viii), ix)	–	(1 924 080)
Actions émises à l'exercice d'unités d'actions différées xi)	2 698 008	166 413
Solde au 31 décembre 2024	1 099 328 222	411 355 211 \$

- i) Le 24 février 2023, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 37 956 353 actions accréditatives nationales émises au prix unitaire de 0,185 \$, pour un produit brut de 7 021 925 \$. La société a versé des commissions d'intermédiaire en trésorerie de 4 % dans le cadre de ce placement sans courtier. Le produit net a servi à soutenir le programme d'exploration de 2023 de la société pour le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon de la société.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

17. Capitaux propres (suite)

a) Transactions portant sur le capital social (suite)

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditives et un passif différé correspondant de 949 000 \$ (note 14).

Les frais d'émission d'actions d'environ 264 773 \$ au titre du placement privé ont été comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 95 286 \$.

- ii) Le 24 février 2023, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 8 000 000 d'actions accréditives québécoises émises au prix unitaire de 0,20 \$, pour un produit brut de 1 600 000 \$. La société a versé des commissions d'intermédiaire en trésorerie de 4 % dans le cadre de ce placement privé sans courtier. Le produit net a été utilisé pour soutenir le programme d'exploration de 2023 de la société pour le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon.

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditives et un passif différé correspondant de 320 000 \$ (note 14).

Les frais d'émission d'actions d'environ 59 114 \$ liés au placement privé ont été portés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 21 274 \$.

- iii) Le 10 mars 2023, la société a annoncé avoir réalisé un placement privé sans courtier avec Agnico visant 6 000 000 d'actions ordinaires émises au prix unitaire de 0,17 \$, pour un produit brut global de 1 020 000 \$ aux termes de certains droits de participation décrits dans une convention de participation préexistante.

Les frais d'émission d'actions d'environ 9 558 \$ liés au placement privé ont été portés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 3 440 \$.

- iv) Le 26 octobre 2023, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 47 820 000 actions accréditives nationales émises au prix unitaire de 0,125 \$, pour un produit brut de 5 977 500 \$.

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditives et un passif différé correspondant de 1 195 500 \$ (note 14).

Les frais d'émission d'actions d'environ 263 650 \$ au titre du placement privé ont été comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 94 345 \$.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

17. Capitaux propres (suite)

a) Transactions portant sur le capital social (suite)

- v) Le 26 octobre 2023, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 25 632 666 actions accréditatives québécoises émises au prix unitaire de 0,135 \$, pour un produit brut global de 3 460 410 \$.

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditatives et un passif différé correspondant de 897 200 \$ (note 14).

Les frais d'émission d'actions d'environ 151 287 \$ au titre du placement privé ont été comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 54 137 \$.

- vi) Le 2 novembre 2023, la société a annoncé avoir réalisé un placement privé sans courtier avec Agnico visant 7 926 277 actions ordinaires émises au prix unitaire de 0,11 \$, pour un produit global de 871 890 \$ aux termes de certains droits de participation décrits dans une convention de participation préexistante.

Les frais d'émission d'actions d'environ 7 036 \$ au titre du placement privé ont été comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 2 518 \$.

- vii) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 400 000 actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options sur actions au prix d'exercice moyen de 0,075 \$, pour un produit total de 30 000 \$. La valeur des options sur actions exercées, soit 17 713 \$, est incluse dans le capital social.

- viii) Le 21 novembre 2024, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 22 937 500 actions accréditatives nationales émises au prix unitaire de 0,08 \$, pour un produit brut de 1 835 000 \$.

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditatives et un passif différé correspondant de 458 750 \$ (note 14).

Les frais d'émission d'actions d'environ 110 982 \$ au titre du placement privé ont été comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 81 647 \$.

- ix) Le 21 novembre 2024, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 48 844 333 actions accréditatives québécoises émises au prix unitaire de 0,09 \$, pour un produit brut global de 4 395 990 \$.

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditatives et un passif différé correspondant de 1 465 330 \$ (note 14).

Les frais d'émission d'actions d'environ 277 742 \$ au titre du placement privé ont été comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 204 330 \$.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

17. Capitaux propres (suite)

a) Transactions portant sur le capital social (suite)

- x) Le 21 novembre 2024, la société a annoncé avoir réalisé un placement privé sans courtier avec Agnico visant 8 598 843 actions ordinaires émises au prix unitaire de 0,07 \$, pour un produit global de 601 919 \$ aux termes de certains droits de participation décrits dans une convention de participation préexistante.

Les frais d'émission d'actions d'environ 8 523 \$ au titre du placement privé ont été comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 6 270 \$.

- xi) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 2 698 008 actions ordinaires ont été émises à la conversion d'unités d'actions différées. La valeur des options sur actions exercées de 166 413 \$ est comprise dans le capital social.

b) Régime de rémunération fondée sur des actions

La société dispose d'un régime omnibus de rémunération fondée sur des actions dans le cadre duquel elle peut attribuer des unités d'actions restreintes, des unités d'actions différées et des options sur actions. En vertu du régime, tout administrateur non-salarié, dirigeant, employé ou consultant peut recevoir des attributions. Aucun règlement en trésorerie ne sera effectué dans le cadre de ce régime, car le règlement se fera uniquement en actions ordinaires. Le nombre d'actions ordinaires disponibles aux fins d'émission ne peut excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. En outre, le nombre d'actions ordinaires émises et pouvant être émises en faveur d'initiés au cours d'une période de un an ne peut excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation et le nombre d'actions ordinaires émises et pouvant être émises en faveur d'un même initié au cours d'une période de un an ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

- i) Des unités d'actions restreintes (« **UAR** ») peuvent être attribuées aux participants et sont fondées sur des critères de rendement individuel et de rendement global de la société. Le comité de rémunération et des ressources humaines détermine le calendrier d'acquisition des droits au moment de l'attribution. Le règlement des UAR en faveur du participant sera effectué au plus tard trois ans après l'année d'attribution des UAR. Une UAR est automatiquement convertie en une action ordinaire au moment de l'acquisition des droits, sans contrepartie supplémentaire. Les UAR sont réglées en actions et sont évaluées à leur juste valeur en fonction de la valeur de marché des actions à la date d'attribution. La charge de rémunération de la société est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en fonction du nombre d'unités dont les droits, selon les attentes, deviendront acquis. La direction estime le nombre d'attributions dont les droits sont susceptibles de devenir acquis lors de l'attribution et chaque date de clôture jusqu'à la date d'acquisition. Le taux de renonciation estimé est ajusté en fonction des renonciations réelles au cours de la période. Les actions sont nouvellement émises lors du règlement des UAR. Aucune UAR n'a été émise en 2024 ni en 2023. Le 9 janvier 2025, 8 570 200 UAR ont été attribuées, et les droits qui y sont rattachés seront acquis par tranches égales sur une période de trois ans à compter du 9 janvier 2026.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

17. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

- ii) Les unités d'actions différées (« **UAD** ») peuvent être utilisées pour le paiement partiel des jetons de présence aux administrateurs non-salariés ou attribuées aux administrateurs dans le cadre du régime incitatif à long terme. Une UAD est une action notionnelle dont la valeur est équivalente à celle d'une action ordinaire. Les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération d'administration sous la forme d'UAD, avec le consentement de la société. Le règlement des UAD en faveur des administrateurs est effectué lorsque ces derniers quittent le conseil. Les UAD sont réglées en actions et sont évaluées à leur juste valeur en fonction de la valeur de marché des actions à la date d'attribution.
- iii) Des options sur actions peuvent être attribuées aux participants du régime. Le comité de rémunération et des ressources humaines détermine le prix d'exercice, la période d'acquisition et les droits d'exercice pour chaque option sur actions attribuée. Le prix d'exercice des options attribuées dans le cadre du régime ne doit pas être inférieur au cours de clôture de ces actions, tel qu'il a été affiché à la TSX le dernier jour ouvrable précédant la date de l'attribution. Par ailleurs, le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours moyen pondéré des actions sur cinq jours pour les cinq derniers jours où les actions ont été négociées à la TSX avant la date d'attribution.

Le tableau qui suit présente un sommaire des UAD de la société :

UAD	2024		2023	
	Nombre	Montant des jetons de présence	Nombre	Montant des jetons de présence
En cours à l'ouverture de l'exercice	6 415 012		4 236 111	
Attribuées pour règlement des jetons de présence de l'exercice précédent	583 197	65 318 \$	426 921	81 968 \$
Attribuées pour règlement des jetons de présence de l'exercice considéré	2 042 953	154 199 \$	1 751 980	235 554 \$
Exercées	(2 698 008)			
En cours à la clôture de l'exercice	6 343 154		6 415 012	

En janvier 2025, un nombre total de 946 354 UAD ont été attribuées, au lieu d'un paiement en trésorerie, à des administrateurs de la société en guise de règlement des jetons de présence de 56 781 \$ à payer pour le quatrième trimestre de 2024, et 2 756 875 UAD ont été attribuées dans le cadre du régime incitatif à long terme. En outre, 477 754 UAD ont été exercées par un ancien administrateur de la société en janvier 2025.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

17. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la société :

	2024		2023	
Options sur actions	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours à l'ouverture de l'exercice	27 744 777	0,35 \$	19 965 412	0,45 \$
Attribuées	9 130 000	0,11 \$	10 108 800	0,15 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(1 378 400)	0,15 \$	(1 230 870)	0,33 \$
Arrivées à échéance sans avoir été exercées	(3 173 565)	0,29 \$	(698 565)	0,22 \$
Exercées	–	–	(400 000)	0,08 \$
En cours à la clôture de l'exercice	32 322 812	0,30 \$	27 744 777	0,35 \$

Au 31 décembre 2024, 15 153 236 options sur actions pouvaient être exercées. Le prix d'exercice moyen pondéré des options pouvant être exercées s'établissait à 0,45 \$ l'action au 31 décembre 2024 (10 893 577 options pouvant être exercées à un prix d'exercice moyen pondéré de 0,50 \$ l'action au 31 décembre 2023). La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sur actions en cours est de 4,64 ans (4,61 ans au 31 décembre 2023).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, une tranche de 639 965 \$ (911 992 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023) de la charge au titre des options sur actions a été comptabilisée dans la rémunération fondée sur des actions et une tranche de 49 556 \$ (85 879 \$ au 31 décembre 2023) a été incorporée au coût des actifs de prospection et d'évaluation.

Le 30 mars 2023, 9 008 800 options sur actions ont été attribuées au prix d'exercice de 0,155 \$, qui viendront à échéance le 30 mars 2030. Lors de la démission d'employés au cours de l'exercice 2023, 454 200 options sur actions ont fait l'objet d'une renonciation, car les droits qui y étaient rattachés n'étaient pas acquis. Lors de la démission d'employés au cours de l'exercice 2024, 298 933 options sur actions ont fait l'objet d'une renonciation, car les droits qui y étaient rattachés n'étaient pas acquis et 113 700 sont arrivées à échéance. Les droits se rattachant aux options sur actions restantes seront acquis par tranches égales sur une période de trois ans aux 30 mars 2024, 30 mars 2025 et 20 mars 2026.

Le 23 novembre 2023, 1 100 000 options sur actions arrivant à échéance le 23 novembre 2030 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,08 \$. Les droits se rattachant à ces options sur actions seront acquis en tranches égales sur une période de trois ans à compter du 23 novembre 2024.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

17. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Le 13 mai 2024, 9 130 000 options sur actions arrivant à échéance le 13 mai 2031 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,11 \$. À la démission d'employés au cours de l'exercice 2024, 930 000 options sur actions ont fait l'objet d'une renonciation, car les droits qui y étaient rattachés n'étaient pas acquis. Les droits se rattachant aux options sur actions restantes seront acquis par tranches égales sur une période de trois ans à compter du 13 mai 2025.

Le 9 janvier 2025, 7 292 175 options sur actions arrivant à échéance le 9 janvier 2032 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,065 \$. À la démission d'employés au cours de l'exercice 2025, 30 000 options sur actions ont fait l'objet d'une renonciation, car les droits qui y étaient rattachés n'étaient pas acquis. Les droits rattachés aux options sur actions restantes seront acquis également sur une période de trois ans à compter du 9 janvier 2026.

La juste valeur des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été estimée à 520 410 \$ (776 409 \$ en 2023) soit 0,057 \$ par action ordinaire (0,08 \$ par action ordinaire pour 2023), à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

Les hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'intérêt sans risque estimé	4 %	De 3,41 % à 4,12 %
Durée de vie attendue	3,6 ans	3,4 ans
Volatilité attendue*	69 %	De 62,7 % à 72,6 %
Dividendes attendus	néant	néant
Taux de renonciation*	4,5 %	De 4,3 % à 5 %

* La volatilité attendue utilisée a été établie selon la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période équivalente à la durée de vie attendue des options avant leur date d'attribution. Le taux de renonciation est fondé sur le taux historique de renonciation au moment de l'attribution des options sur actions.

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

17. Capitaux propres (suite)

b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions en cours au 31 décembre 2024 :

Prix d'exercice	Nombre	Exerçables	Date d'expiration
0,155 \$ - 0,93 \$	153 800	153 800	22 janvier 2025 ¹⁾
0,66 \$	1 597 500	1 597 500	30 janvier 2025 ¹⁾
0,93 \$	963 000	963 000	11 mai 2025
0,77 \$	100 000	100 000	12 décembre 2025
0,64 \$	3 210 400	3 210 400	19 mars 2028
0,61 \$	280 312	280 312	15 juin 2028
0,61 \$	115 300	115 300	13 septembre 2028
0,385 \$	7 382 700	4 921 788	28 mars 2029
0,18 \$	1 113 600	742 400	22 août 2029
0,155 \$	8 106 200	2 702 069	30 mars 2030
0,08 \$	1 100 000	366 667	23 novembre 2030
0,11 \$	8 200 000	—	13 mai 2031
Options en cours	32 322 812	15 153 236	

¹⁾ Arrivées à échéance sans avoir été exercées après le 31 décembre 2024.

c) Bons de souscription d'actions

Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire.

Aucun bon de souscription n'a été émis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou 2023.

Il y avait 500 000 bons de souscription en cours au 31 décembre 2024, dont le prix d'exercice est de 1,00 \$ qui sont arrivés à échéance sans avoir été exercés le 17 mars 2025.

18. Engagements et éventualités

- a) La société s'est engagée à verser au plus 1 500 000 \$ pour améliorer et mettre à niveau la route facilitant l'accès à la faille géologique Sunday Lake située près de Matagami, au Québec. Le coût total du projet d'amélioration et de mise à niveau de la route est estimé à 6 500 000 \$; le gouvernement du Québec paiera le reste de la facture. Le premier paiement de 54 698 \$ a été versé en 2022 et 1 071 838 \$ a été versé en 2024. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a comptabilisé en charges des coûts estimatifs de 41 300 \$ (1 071 000 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023). Tous les coûts ont été comptabilisés en charges dans l'état du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle ils ont été engagés. Le paiement du reliquat de l'engagement de la société devrait être versé par la société en 2025.

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

18. Engagements et éventualités (suite)

- b) L'obligation d'engagement de dépenses liées aux actions accréditatives de la société était de 5 152 400 \$ (note 14).
- c) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé en charges des coûts estimatifs de 205 000 \$ au titre des travaux de remise en état relativement au matériel endommagé à son usine de traitement des eaux, qui a causé un déversement mineur dans l'environnement en septembre 2023. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a comptabilisé des coûts d'environ 300 000 \$. Ces coûts ont été comptabilisés en charges dans les états du résultat net et du résultat global des exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023. En 2024, la société a reçu les résultats définitifs des tests sur les matières touchées par le déversement, a réalisé les travaux de remise en état estimatifs et a déposé le rapport sur les travaux de remise en état réalisés auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Au 31 décembre 2024, il n'était pas certain que la société serait tenue d'engager des dépenses futures en lien avec cet incident. Le 19 mars 2025, la société a reçu 116 046 \$ résultant d'une réclamation d'assurance soumise au début de 2025.